

N° 2024-12-70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23/12/2024

DATE DE CONVOCATION : 19 Décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE : 24 Décembre 2024

**PRESIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17 à l’ouverture, 12 à 10h14

VOTANTS : 18 dont 6 pouvoirs

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique BAILLY, Guiseppina DI MINO, Jacqueline SCHMIT, Christiane FRANÇOIS- LUBIN, Laurent LHOSTE, Adrien BAILLY, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI, Céline DEMETZ, Chabane MAOUCHE, Souraya ALIOUET, Aziz ABDAOUI

**ETAIENT ABSENTS** : Hélène RONDEAUX, Stella HENRY, Jacques SALLURON, Guy ISDANT, El Ouahhad ARBAOUI, Véronique AUGUSTIN, Marcello TOSCANELLI, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH, Terri KEBDANI, Christelle MARTINEZ (sortie à 10h14), José DA SILVA (sorti à 10h14), Stéphane PAU (sorti à 10h14), Guy VALENTIN (sorti à 10h14), Anthony BENOIT (sorti à 10h14)

**POUVOIRS** : Guy ISDANT donne pouvoir à Jean-Noël TETARD, Stella HENRY donne pouvoir à Souraya ALIOUET, Marcello TOSCANELLI donne pouvoir à Dominique BAILLY, Jacques SALLURON donne pouvoir à Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO donne pouvoir à Guiseppina DI MINO, Hélène RONDEAUX donne pouvoir à Adrien BAILLY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurent LHOSTE

Matière : Affaires Financières

Service émetteur : Direction des Affaires Financières

**Objet : Correction de l'Affectation du résultat 2023 au Budget 2024**

**Rapporteur : Mme Souraya ALIOUET**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-13,

VU l'instruction comptable M57 modifiée,

VU la délibération du 2024/03-07 portant approbation du compte administratif 2023 du budget principal de la Ville,

VU les excédents du budget ville 2023 repris sur le budget primitif 2024 de la ville,

VU l'avis favorable de la commission finance du 22 décembre 2024

VU la délibération 2024-12-69 du 23 Décembre 2024 portant Décision Modificative N°1 du budget de la ville,

**CONSIDÉRANT**, la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur

**Après avoir entendu le rapporteur,**

**Après en avoir délibéré à la majorité à 18 voix pour,**

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** d'affecter les résultats de la façon suivante :

- R001 « Excédent d'investissement reporté » : 290 510,80 €
- R002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 1 395 706,10 €
- R1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 555 059,33 €

**ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Comptable Public assignataire de la Ville de Vaujours et sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la réglementation en vigueur,



**ARTICLE 3 :** DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le

## POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 23 décembre 2024



Le Maire,

  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 24.12.24

et de la publication le 24.12.24